

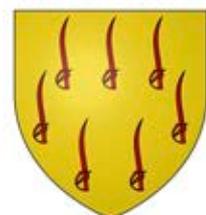
Sabarat

ENTRE RANDOULY ET BERBEZIEL

Bulletin d'information de la commune

Juillet 2024

Mairie de
SABARAT



Ariège - Pyrénées
Occitanie



Sommaire

Le Mot du Maire p. 2

Délibérations
du Conseil Municipal p. 3

Finances : le compte
administratif 2023 p. 9

Finances : le budget
primitif 2024 p. 12

La vie communale p. 15

La vie associative p. 16

Les activités
de l'école p. 18

Histoire et patrimoine .. p. 20

Merci aux associations et à l'école
de Sabarat et à la commission
communication qui ont contribué
à l'élaboration de ce bulletin.

Mairie de Sabarat

1, place du Pradet – 09350 – SABARAT

Tél : 05 61 69 91 08

Fax : 05 61 69 57 70

Email : mairiedesabarat@orange.fr

www.sabarat.fr

Directeur de publication

Laurent MILHORAT

Crédit photos

Mairie et associations de Sabarat.

Conception graphique et réalisation

benjamin-babron.com

Impression : **NOVA** - Foix

05 61 65 14 64

Tirage : 275 exemplaires

Ce numéro peut être téléchargé
sur <http://www.sabarat.fr>



Le Mot du Maire

Gérer une commune en faisant face aux procédures complexes et à la diminution des moyens, aux intérêts particuliers qui ne se soucient guère de l'intérêt général, à l'initiative individuelle virant parfois au manque de respect des biens et des personnes, exige de la résistance et un engagement de chaque instant pour mener à bien les projets nécessaires.

La commune s'efforce d'aller de l'avant. Votre équipe municipale est au travail pour moderniser et rénover vos équipements, améliorer votre cadre de vie, faire progresser le vivre-ensemble.

Nous le savons tous, les années qui viennent de s'écouler, ne ressemblent pas à un long fleuve tranquille, tant nous avons été secoués et bousculés dans un grand nombre de nos habitudes, voire de nos certitudes. Une période qui a été pénible et contraignante et qui laisse encore des traces dans notre quotidien.

À cette crise sanitaire s'est rajoutée une crise économique, climatique, énergétique ainsi qu'un conflit international qui nous obligent, nous élus, à relever les défis de notre quotidien et à nous projeter dans l'avenir, malgré tout.

Depuis plusieurs années, une gestion rigoureuse nous a permis de maintenir les taux de fiscalité tout en assurant la qualité de notre service public et en poursuivant les investissements. Malheureusement, cette ambition se heurte, et depuis plusieurs années, à de fortes contraintes qui pèsent lourd sur le budget de la commune : impact de la crise sanitaire de la Covid 19, inflation, revalorisation du Smic et du point d'indice des fonctionnaires, hausse des intérêts des emprunts.

Après avoir mis en œuvre de nombreuses mesures d'économie de gestion et épuisé les marges de manœuvre en sa possession, le Conseil Municipal a été dans l'obligation de voter une hausse de 3 % des taux de taxes foncières (FB et FNB) et de la taxes habitations sur les habitations secondaires afin de dégager les ressources nécessaires pour répondre à la forte augmentation des dépenses obligatoires.

Si nous devons penser nos projets avec une certaine prudence, nous devons néanmoins garder une vision optimiste sur nos capacités à faire encore progresser notre commune et à servir nos concitoyens. C'est bien dans cet esprit-là que nous avons avancé, que nous avons répondu aux sollicitations, que nous avons lancé les projets et réalisé certains d'entre eux.

Face à ces nouveaux défis, je remercie les Maire-Adjointes, les Conseillers Municipaux investis dans leur fonction, ainsi que les employés communaux pour leur implication, pour leur dévouement et pour leur excellent travail réalisé au service des sabaratois.

Malgré un contexte de plus en plus tendu sachez que nous resterons mobilisés pour faire avancer notre commune face aux défis actuels.

Votre Maire
MILHORAT Laurent



Délibérations du conseil municipal 2024

Vous pouvez retrouver l'ensemble des Procès-Verbaux des Conseils Municipaux ainsi que les délibérations complètes sur le site www.sabarat.fr, rubrique « Conseil Municipal ».

16 JANVIER 2024

Présents : MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – BRIÈRE Stéphanie – LEAL RAMIREZ Agnès – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud.

Monsieur ESQUIROL William (procuration à M^{me} BARRE Patricia).

Madame LAPEYRE Gwenaëlle (procuration à M. THEUILLON Jean-François).

Madame PONS Magnolia (procuration à M. MILHORAT Laurent).

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°01/2024

● **OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE 2023-002**

Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour le règlement des intérêts d'une annuité d'emprunt de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- D'adopter la décision modificative n° 2 au budget principal 2023 comme suit :

Section Fonctionnement (Dépenses)

Imputation	Libellé	Dépenses
66111	Intérêts emprunts dettes	+ 1
624	Transports de biens et transports collectifs	- 1
TOTAL		0

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°03/2024

● **OBJET : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SALLE POLYVALENTE (PEINTURES ET PANNEAU SIGNALÉTIQUE ENTRÉE PRINCIPALE), DEMANDE D'ATTRIBUTION DE FDAL 2024**

Coût prévisionnel du projet :

Peinture et panneau enseigne signalétique entrée principale : 15 532 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 7 766 €, soit 50 % du montant HT de l'investissement, au titre du Fond Départemental d'Action Locale 2024 auprès du Conseil Départemental de l'Ariège

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°02/2024

● **OBJET : TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES SALLE POLYVALENTE (PEINTURES ET PANNEAU SIGNALÉTIQUE ENTRÉE PRINCIPALE), DEMANDE D'ATTRIBUTION DETR 2024**

Coût prévisionnel du projet :

Peinture et panneau enseigne signalétique entrée principale : 15 532 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré sollicite une subvention de 4 660 €, soit 30 % du montant HT de l'investissement, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024

Votée à l'unanimité

Présents : MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – BRIÈRE Stéphanie – ESQUIROL William – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud / Madame LEAL RAMIREZ Agnès / Madame LAPEYRE Gwenaëlle. Madame PONS Magnolia (procuration à M. MILHORAT Laurent).

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°04/2024

- **OBJET : AUTORISATION FAITE AU MAIRE À ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT)**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2023 : **560 687 €**

(Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 18 093 € (< 141 611 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- Peinture Salle Polyvalente : **12 784 € + 1 440 €** (art. 2131)
- Rampe accès sortie de secours salle polyvalente : **995,50 €** (art. 2131)
- Enseigne entrée salle polyvalente : **2 400 €** (art. 2131)
- Changement chauffe-eau appartement communal : **709,50 €** (art. 2138)
- Clé signature électronique RGS* : **220 €** (art. 2051)
- Mission coordination SPS salle polyvalente : **84 €** (art. 203)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°05/2024

- **OBJET : CONVENTION AVEC LE SMECTOM POUR LA MISE EN PLACE DE COMPOSTEURS PARTAGÉS**

Considérant que les dispositions de l'article L. 541-1 (I, 4°) du Code de l'environnement assignent au service

de prévention et de gestion des déchets la responsabilité de « décliner localement l'objectif » de « réduire les quantités d'ordures ménagères résiduelles après valorisation », notamment par « le développement du tri à la source des déchets organiques, (...) pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés » ;

Considérant qu'à cette fin, ladite loi prévoit que « la collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité (...) et un rythme de déploiement adaptés à son territoire »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Adopte le projet d'installation un site de compostage partagé place du Coustou pour traiter les biodéchets.

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat sur le compostage partagé et la réduction des déchets verts avec Madame la Présidente du SMECTOM du Plantaurel.

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°06/2024

- **OBJET : PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE.**

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 instaure la Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle (PPAE) qui s'inscrit dans le cadre des mesures de revalorisation salariale annoncées dès le mois de juin 2023. Si cette prime est obligatoire pour les fonctions publiques d'Etat et hospitalières, elle n'est que facultative dans la fonction publique territoriale, en vertu du principe de libre administration des collectivités territoriales. Une délibération de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou de l'établissement public doit être prise pour instaurer cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle, après avis du Comité Social Territorial.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire après en avoir délibéré, décide :

- D'instaurer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle au sein de la commune de SABARAT, selon les modalités définies par le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023.
- De déterminer, en fonction des niveaux de rémunération brute perçue par chaque agent sur la période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023, les montants forfaitaires prévus au I de l'article 5 du décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023. Le montant de la

prime sera réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période courant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.

- De prévoir un versement de cette prime de pouvoir

d'achat exceptionnelle en une seule fois avant le 30 juin 2024.

Votée à l'unanimité

04 MARS 2024

Présents : MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BRIÈRE Stéphanie – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Madame BARRÉ Patricia / Monsieur BUSCAIL Arnaud / Monsieur ESQUIROL William / Madame LAPEYRE Gwenaëlle / Madame LEAL RAMIREZ Agnès / Madame PONS Magnolia.

Monsieur MILHORAT, Maire, constate, à l'énoncé de l'appel, que le quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal n'est pas atteint. Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-17 : « Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

À 21h15, Monsieur le Maire, mentionne que le quorum requis pour la tenue de la séance du 4 mars 2024 n'est pas atteint et qu'en conséquence, le Conseil Municipal ne peut pas délibérer.

Les membres présents conviennent que la séance soit ajournée et que les points à l'ordre du jour de l'avis de convocation de la séance du 4 mars 2024 soient reportés à la séance du mercredi 13 mars 2024, à 20h30.

13 MARS 2024

Présents : MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BRIÈRE Stéphanie – LEAL RAMIREZ Agnès.

Absents excusés : Madame BARRÉ Patricia / Monsieur BUSCAIL Arnaud / Monsieur ESQUIROL William / Madame LAPEYRE Gwenaëlle / Madame PONS Magnolia / Monsieur THEUILLON Jean-François.

À l'énoncé de l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Monsieur le Maire donne lecture de l'article L.2121-17 : « Le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente. Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ». Première convocation du Conseil Municipal le 4 Mars, deuxième convocation ce jour : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 4 mars 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois. Le Comité Municipal peut donc délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

- Gratuit pour les associations communales ;
- 100 euros pour les associations non communales ;
- 100 euros pour les habitants de la commune (mariage, baptême, etc...);
- 250 euros pour les particuliers ne résidant pas dans la commune ;

À ce prix de location s'ajoute des charges (eau, électricité, traitements des déchets, ...) indexées sur la consommation électrique au tarif de 0,25 €/kWh.

Deux chèques de caution seront demandés systématiquement pour toute occupation de la salle municipale, qu'elle soit concédée à titre gratuit ou onéreux.

La première caution (garantie matériels) - Chèque d'un montant de 500 € -servira à couvrir les éventuelles dégradations occasionnées à la salle des fêtes ou au matériel. La seconde caution (garantie ménage) - Chèque d'un montant de 100 € - vise à compenser les frais engagés pour la remise en état des locaux, dans l'éventualité où le rangement et le nettoyage de la salle et du matériel auraient été oubliés ou négligés.

Nettoyage : l'organisateur devra assurer lui-même le nettoyage (hors lavage du sol) dans les locaux utilisés. Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mars 2024.

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°07/2024

● OBJET : TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il conviendrait de modifier les tarifs de location de la Salle du Langoust. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le prix de la location de la Salle du Langoust sera :

DÉLIBÉRATION N°08/2024

● OBJET : PARTICIPATION COMMUNE AU FONDS UNIQUE HABITAT 2024

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'allouer une somme de 673 euros au Fonds Unique Habitat pour l'année 2024.

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°09/2024

● OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Le résultat de Clôture du Compte de Gestion pour l'année 2023, établi par M. le Percepteur s'établit comme suit :

	RÉSULTAT CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2022	PART AFFECTÉE INVESTISSEMENT EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2023
Budget Principal				
Investissement	- 46 986,24 €	0,00 €	- 7 284,41 €	- 54 270,65 €
Fonctionnement	135 050,60 €	46 986,24 €	58 826,31 €	146 890,67 €
TOTAL	88 064,36 €	46 986,24 €	51 541,90 €	92 620,02 €

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°10/2024

● OBJET : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Fonctionnement	Dépenses :	238 389,71 €
	Recettes :	297 216,02 €
Investissement	Dépenses :	503 829,85 €
	Recette :	496 545,44 €

- Résultat de fonctionnement exercice 2023 : **58 826,31 €**
- Résultats antérieurs reportés : **88 064,36 €**
- Résultat de fonctionnement à affecter : **146 890,67 €**
- Solde d'exécution d'investissement (hors reports) : **- 7 284,41 €**
- Solde des reports d'investissement : **- 46 986,24 €**
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : **- 54 270,65 €**

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°11/2024

● OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **146 890,67 €**.
- un déficit d'investissement de **54 270,65 €**.

Le Conseil Municipal décide l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement aux comptes suivants :

R1068 (recettes) : 54 270,65 €uros afin de couvrir un besoin de financement dégagé par la section d'investissement, R002 (recettes) : 92 620,02 €uros excédent de fonctionnement reporté.

Votée à l'unanimité

Pour consulter le Compte Administratif 2023, veuillez-vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro.

11 AVRIL 2024

Présents : MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BRIÈRE Stéphanie – ESQUIROL William – LEAL RAMIREZ Agnès – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Madame BARRÉ Patricia / Monsieur BUSCAIL Arnaud / Madame LAPEYRE Gwenaëlle / Madame PONS Magnolia.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°12/2024

● OBJET : MISE EN PLACE DE LA FONGIBILITÉ DES CRÉDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
AUTORISE monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, taux maximal autorisé.

PRÉCISE que Monsieur le Maire informera le Conseil municipal de ces mouvements de crédits dans le cadre du relevé de décisions lors de la plus proche séance.

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°13/2024

● OBJET : SUBVENTION ASSOCIATIONS 2024

Mme PONS ne prend pas part au vote de la subvention du Comité des Fêtes

Mr REY ne prend pas part au vote de la subvention du SABARAT Olympic Club - Pétanque

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2024
Comité des Fêtes	4 200 €
École - Coopérative Scolaire	900 €
Association Parents d'élèves	150 €
ACCA Sabarat	250 €
Le Goujon de l'Arize	250 €
SABARAT Olympic Club - Pétanque	250 €
Observatoire de SABARAT	250 €
Association Moto Course	250 €
Foyer Rural	400 €
Amicale des Pompiers du Mas d'Azil	150 €
Association Cosette (Chats Errants)	250 €
TOTAL	7 300 €

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°14/2024

● OBJET : TAXES 2024

Taxes	Taux d'imposition 2023	Taux d'imposition 2024
Foncière (bâtie)	32,17	33,14
Foncière (non bâtie)	76,87	79,18
Taxe Habitation (TLV et R2)	14,99	15,44

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'augmenter de 3 % du taux d'imposition de la Taxe Foncier Bâti pour l'année 2024.
- Décide d'augmenter de 3% du taux d'imposition de la Taxe Non Foncier Bâti pour l'année 2024.
- Décide d'augmenter 3 % du taux de la taxe d'habitation sur les logements vacants et les résidences secondaires pour l'année 2024,
- Approuve les taux d'imposition pour l'année 2024 comme suit : 33,14 % pour la Taxe Foncière Bâtie, 79,18 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie et de 15,44 pour la Taxe d'Habitation (TLV+ R2)

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°15/2024

● OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	419 666 €	419 666 €
Investissement	403 905 €	403 905 €
TOTAL	823 571 €	823 571 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter le Budget Primitif 2024 de la Commune de SABARAT arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-dessus.

Votée à l'unanimité

Pour consulter le Budget Primitif 2024, veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro.



27 MAI 2024

Présents : MM. MILHORAT Laurent – REY Didier – LACANAL Carole – BARRÉ Patricia – BRIÈRE Stéphanie – THEUILLON Jean-François.

Absents excusés : Monsieur BUSCAIL Arnaud / Monsieur ESQUIROL William / Madame LEAL RAMIREZ Agnès / Madame LAPEYRE Gwenaëlle / Madame PONS Magnolia.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION N°16/2024

● **OBJET : SIGNATURE CONVENTION DE MANDAT – TRAVAUX 2024**

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes Arize Lèze réalise à la demande de chaque commune différents travaux.

Il informe le Conseil Municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la Communauté de Communes Arize Lèze) l'exécution de ces travaux.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, approuve la convention de mandat pour la réalisation de travaux sur la voirie communale annexée à la présente délibération.

Votée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION N°17/2024

● **OBJET : VALIDATION DU MONTANT DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2024**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de Communes Arize Lèze en date du 6 mai 2024 approuvant le contenu et les conclusions

du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 22 avril 2024 et validant le montant des Attributions de Compensation Définitives 2024. La Communauté de Communes Arize Lèze a validé une révision libre afin de permettre le financement de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours et de l'entretien et des dépenses imprévues de la voirie d'intérêt communautaire.

Cette contribution a été déduite des Attributions de Compensation définitives 2019.

Monsieur le Maire propose de retenir le régime de révision libre des AC et de prendre acte des montants annexés à la présente délibération d'attribution des AC définitives 2024.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le montant des AC définitives 2024.

Le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

- d'approuver la notion très importante de solidarité entre les communes
- de retenir le régime de révision libre des AC
- d'approuver les montants définitifs des Attributions de Compensation 2024 annexés à la présente délibération.

Votée à l'unanimité

POINT ACTION SOCIAL

Les membres actifs de la commission communale sociale ont bien réceptionné les fiches des personnes vulnérables souhaitant un suivi de leur part. Les fiches ont été réparties et chaque personne a été contacté pour expliquer les modalités du suivi mis en place.



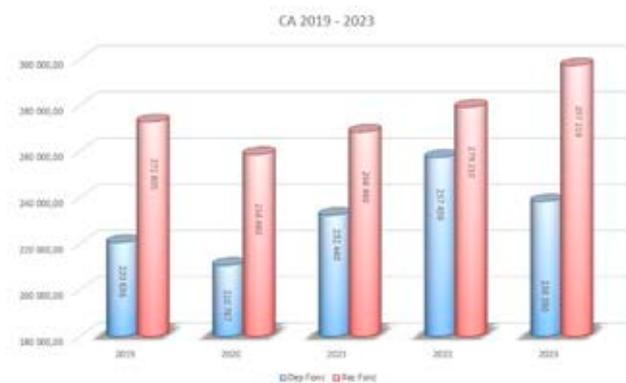
Finances : le compte administratif 2023

Le compte administratif (CA) retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il permet de contrôler la gestion de la commune, de vérifier ainsi que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
ACHAT ET VARIATION DE STOCK	38 017,38 €
Cantine	9 739,54 €
Eau et assainissement	1 461,54 €
Electricité	20 232,88 €
Combustible	229,03 €
Carburant	918,93 €
Fournitures techniques et Produits de traitement	2 612,25 €
Fournitures administratives	747,71 €
Fournitures scolaires	1 396,61 €
Autres Matières et Fournitures	678,89 €
SERVICES EXTÉRIEURS	22 120,47 €
Contrats et prestation de services	615,14 €
Locations Copieurs	1 368,00 €
Entretien Terrain et Bâtiments	1 139,00 €
Entretien Réseaux et Voirie	8 384,02 €
Entretien Matériel Roulant	909,50 €
Entretien Autres Biens Mobiliers	1 480,65 €
Maintenance	2 473,12 €
Assurances	5 751,04 €
AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	11 096,69 €
Publications	3 519,02 €
Fêtes et Cérémonie	1 183,19 €
Frais affranchissement	311,15 €
Frais Télécom	1 578,09 €
Adhésions et concours divers	4 078,07 €
Service Bancaire	427,17 €
IMPÔTS ET TAXES	3 189,00 €
Taxes Foncières	3 189,00 €
CHARGES PERSONNELS	117 234,08 €
ATSEM Bordes sur Arize	7 965,81 €
Cotisations CDG et CNFPT	791,97 €
Rémunérations Personnel Communal	72 504,46 €
URSAFF	12 843,00 €
Retraite	18 093,81 €
Assurance Absence Personnel	4 336,03 €
Supplément Familial – Cotisations - Médecine du travail	699,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION	34 878,28 €
Indemnités Élus + Cotisations retraites	18 762,52 €
Contribution SDE09 (Emprunts Éclairage Public), SDIAU et FUH	7 617,95 €
Subventions aux associations	8 350 €
Charges Gestion Courante	147,81 €
CHARGES FINANCIÈRES ET EXCEPTIONNELLES	6 840,13 €
Intérêts Emprunts	6 840,13 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	707,68 €
Titres Annulés	707,68 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	4 306,00 €
Dotations aux amortissements et Charges exceptionnelles	4 306,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	238 389,71 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
ATTÉNUATION DE CHARGES	3 986,44 €
Remboursements : rémunération personnel + CNRAC	3 986,44 €
PRODUIT DE SERVICE, DOMAINE ET VENTE	5 469,30 €
Redevance occupation du domaine public	534,00 €
Vente repas cantine	4 935,30 €
IMPÔTS ET TAXES	191 329,02 €
Impôts directs locaux	125 573,00 €
Attribution de compensation FNGIR et FPIC	41 185,00 €
8 050,00 €	
Taxe additionnelle aux droits de mutations	16 521,02 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	78 634,58 €
DGF + Dotation Solidarité Rurale	51 549,00 €
Dotation nationale de péréquation	7 043,00 €
Dotation Élu Local	4 762,00 €
Autres Participation de l'État	3 000,00 €
FCTVA	223,58 €
Attribution FDTP	3 068,00 €
Compensation exonération taxes foncières	8 989,00 €
AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	14 694,41 €
Location Appartements communaux	11 114,64 €
Location Garages	2 489,88 €
Location Local Bibliothèque par la CC Arize-Lèze	840,00 €
Remboursement EDF et PASRAU	249,89 €
PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS	1 503,27 €
Produits Financiers	3,27 €
Produits Exceptionnels	1 500,00 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	1 599,00 €
Différences sur réalisation	1 599,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	297 216,02 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 EN FONCTIONNEMENT	+ 58 826,31 €
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2022	+ 135 050,60 €
PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT 2022	46 986,24 €
RÉSULTAT À AFFECTER 2023	+ 146 890,67 €



Le CA 2023 laisse apparaître le meilleur résultat de fonctionnement des 10 dernières années. Ceci est dû à des recettes de fonctionnement les plus hautes jamais réalisées et à une maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2023 avec près de 20 000 € de dépenses en moins qu'en 2022.

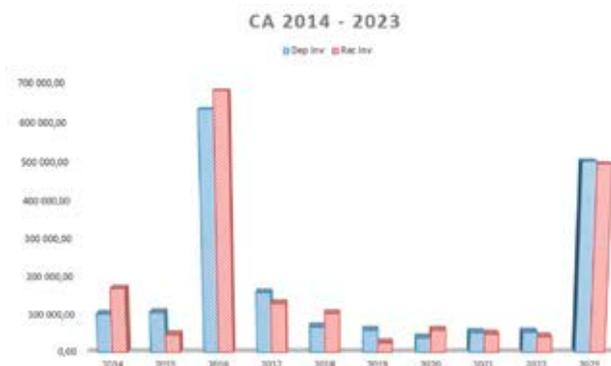
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital. Une CAF brute en baisse depuis 4 ans à cause d'une augmentation constante des charges de fonctionnement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES 410 629,12 €	
Amélioration Thermique Salle Polyvalente	344 484,52 €
WC Public	58 098,00 €
Petit outillage de Voirie	7 990,00 €
Matériel Informatique et Mobilier	56,60 €
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 34 766,80 €	
Architectes et Etudes Salle Polyvalente	11 786,80 €
Étude Bourg Centre	22 980,00 €
DÉPENSES FINANCIÈRES 28 958,13 €	
Remboursement Capital Emprunts Propre	25 129,22 €
Remboursement Capital Emprunt Voirie	3 828,91 €
OPERATIONS D'ORDRE 29 475,80 €	
Frais études	27 876,80 €
Plus ou moins values sur cession immobilière	1 599,00 €
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DU BP	503 829,85 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT 82 886,57 €	
État	60 746,80 €
Région Occitanie	1 125,00 €
Département Ariège	5 694,77 €
ANAH	9 575,00 €
EPFO Occitanie	5 745,00 €
DOTATIONS FONDS DIVERS ET RÉSEAUX 61 476,06 €	
FCTVA	1 353,11 €
Taxes Aménagement	13 136,71 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	46 986,24 €
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES 320 000,01 €	
Emprunts	70 000,00 €
Ligne trésorerie	250 000,01 €
OPERATIONS PATRIMONIALES 27 876,80 €	
Architectes et Études Salle Polyvalente	27 876,80 €
OPERATIONS ORDRES ENTRE SECTIONS 4 306,00 €	
Amortissement Éclairage Public route de Pailhes	1 207,00 €
Tracteur pelouse	3 099,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	496 545,44 €

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 EN INVESTISSEMENT	7 284,41 €
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTÉS	46 986,24 €
SOLDES D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	54 270,65 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT	
AFFECTATION EN RÉSERVE EN INVESTISSEMENT	54 270,65 €
REPORT EN FONCTIONNEMENT	92 620,02 €



En 2023, les investissements ont pour la deuxième fois en 10 ans dépassés les 490 000 €.

En 2016 en investissant dans l'aménagement de la Grand rue et de la route du Mas d'Azil et en 2023, en rénovant énergétiquement la salle polyvalente et en mettant aux normes les WC publics.

LES RATIOS DE SOLVABILITÉ BUDGÉTAIRE

Les méthodes d'analyse financière des communes reposent essentiellement sur le traitement statistique de ratios relatifs aux budgets communaux. Un ratio financier est un rapport significatif entre deux données caractéristiques de l'activité ou de la situation financière de la collectivité. Il est exprimé sous la forme d'un quotient ou sous la forme d'un pourcentage. Autrement dit un ratio est un rapport

entre deux valeurs ayant pour but de fournir des informations utiles à l'analyse financière, porter une évaluation et mettre en place des stratégies.

ÉPARGNE BRUTE



L'épargne brute entre dans le calcul des deux indicateurs clefs de l'analyse financière locale. Le taux d'épargne brute (rapport entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement) mesure l'aisance de la section de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peut être consacrée pour investir ou rembourser la dette, et permet ainsi d'appréhender la performance financière d'une commune, sa solvabilité budgétaire à court et moyen terme.

Exprimé sous la forme d'un pourcentage – puisqu'il représente la part des recettes courantes « épargnées » chaque année par la collectivité –, il peut être apprécié au regard d'un seuil minimal de 7 % et d'une zone d'alerte située entre 10 % et 12 %. Au-delà de 15 %, l'indicateur pourra être qualifié de satisfaisant

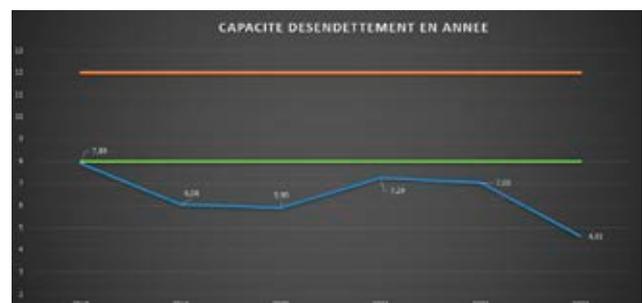
Après deux années à la limite de la zone d'alerte du à une épargne brute trop faible, l'année 2023 présente un ratio bien au-dessus de l'indicateur le plus satisfaisant

MARGE AUTOFINANCEMENT COURANT (MAC)



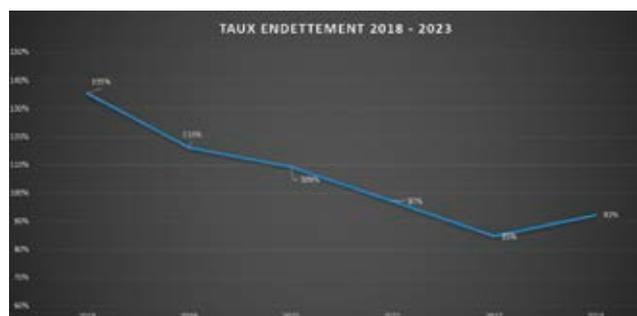
Ce ratio se calcule en effectuant le rapport entre : les charges de fonctionnement augmentées du remboursement en capital de la dette (compte 16) et les produits de fonctionnement. Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1 pendant 2 exercices successifs.

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT



La capacité de désendettement (rapport entre le stock de dette au 31 décembre et l'épargne brute) est le principal critère de solvabilité d'une collectivité. Elle exprime en effet le nombre d'années que celle-ci mettrait à rembourser sa dette, si elle choisissait d'y consacrer tous ses moyens de fonctionnement. Cette durée doit être proportionnée à la durée de vie des équipements financés. Pour cette raison, un seuil maximal de 15 ans est assigné au ratio, assorti d'une zone d'alerte comprise entre 8 et 12 ans. **Ratio OK en 2023**

ENCOURS DE LA DETTE



Encours total de la dette sur les produits de fonctionnement : ratio également appelé « ratio de surendettement », il permet de mesurer le poids de la dette par rapport à la richesse de la collectivité. C'est un ratio qui se mesure en pourcentage.

Si ce ratio est supérieur à 100%, cela signifie que l'encours total de la dette représente plus d'une année de fonctionnement.

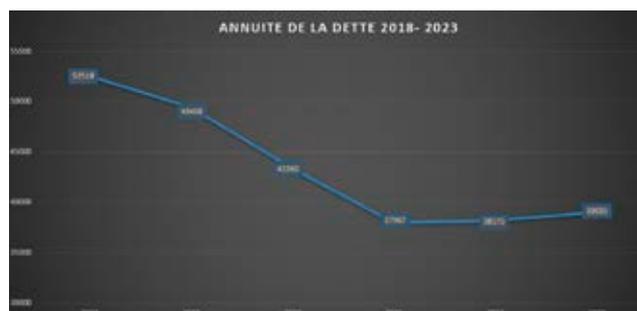
Ratio OK en 2023

ÉVOLUTION DE LA DETTE



Après 5 années de baisse, la dette de la commune augmente en 2023, suite à l'emprunt de 70 000 € réalisé pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

ANNUITÉ DE LA DETTE

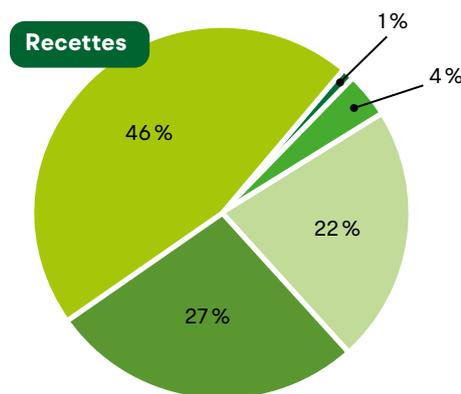
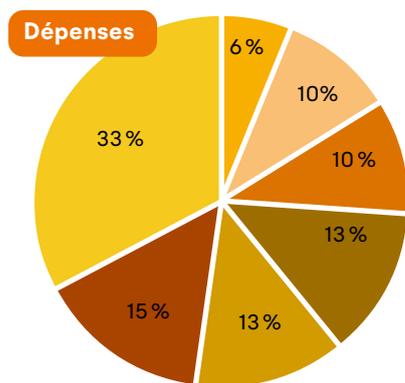


L'annuité de la dette elle se maintient malgré l'augmentation de la dette car la commune a soldé des emprunts en 2022.

Finances : le budget primitif 2024

Acte majeur de la vie municipale, il montre quelles sont les orientations choisies par le conseil municipal. Le budget primitif ou prévisionnel établit les recettes et dépenses pour l'année à venir. Il doit impérativement être équilibré dans les deux sections. Il est appelé primitif, car il est susceptible d'évoluer en cours d'année à la suite de dépenses ou de recettes imprévues. Ces ajustements du budget sont effectués grâce à des décisions modificatives (DM)

SECTION FONCTIONNEMENT 419 666 €



● CHARGES PERSONNELS : 138 000 €

Rémunération et Charges Personnel, ATSEM.

● VIREMENT À LA SECTION INVESTISSEMENT : 62 659 €

● ACHAT ET VARIATION DE STOCK : 55 800 €

Eau et assainissement, Électricité, Cantine, Carburant, Fournitures scolaires et Administratives, Petit Équipement, Vêtements de travail.

● SERVICES EXTERIEURS : 54 150 €

Entretien Bâtiments, Voiries, Réseaux et Matériel Roulant, Assurances, Locations.

● AUTRES SERVICES EXTERIEURS : 41 794 €

Publications, Frais postaux et Télécommunications, Contribution Refuge Animaux, PNR, AMF et CDG09, Services bancaires.

● AUTRES CHARGES DE GESTION : 40 138 €

Indemnités Maire et Adjoints, Illuminations de Noël, Contribution au SDIAU et SMDEA, Subventions aux associations.

● IMPÔTS ET OPERATIONS FINANCIERES : 27 125 €

Impôts et Taxes, Intérêts d'emprunts, Dotations aux Amortissements.

● IMPOTS ET TAXES : 193 320 €

Impôts Locaux, Attribution de compensation, Taxe Additionnelle Droits de Mutations, FNGIR, Fonds départemental DMT0 communes de moins de 5000 habitants.

● DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 113 572 €

Dotations de Fonctionnement versées par l'État (DGF, DSR, DNP et DEL), Compensations et Participations de l'État, FCTVA sur les Dépenses de Fonctionnement 2023.

● EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE COMPTE ADMINISTRATIF 2023 : 92 620 €

● AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE ET PRODUITS FINANCIERS : 14 604 €

Locations Appartements, Garages, Salle Polyvalente Produits des immobilisations financières.

● PRODUIT DE SERVICE, DOMAINE ET VENTE, ATTENUATION DE CHARGES : 5 550 €

Paiement Cantine Parents, Redevance Funéraire, Concessions Cimetières, Remboursement Assurance rémunération personnel, Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique.

SUBVENTIONS COMMUNALES

SUBVENTIONS COMMUNALES 2024	
ASSOCIATIONS	SUBVENTION
Comité des Fêtes	4 200 €
École - Coopérative Scolaire	900 €
Association Parents d'élèves	150 €
ACCA	250 €
Le Goujon de l'Arize	250 €

SABARAT Olympic Club - Pétanque	250 €
Observatoire de SABARAT	250 €
Association Moto Course	250 €
Foyer Rural	400 €
Amicale des Pompiers du Mas d'Azil	150 €
Association Cosette (Chats Errants)	250 €
TOTAL SUBVENTIONS COMMUNALES	7 300 €

IMPOTS ET TAXES

L'impôt foncier communal dépend, d'une part du taux d'imposition, et d'autre part des bases foncières (c'est-à-dire à la valeur estimée de votre propriété) sur lesquelles ce taux d'imposition est appliqué.

Ces bases foncières correspondent à un loyer annuel théorique que vous pourriez tirer de votre bien s'il était loué et ce loyer est ensuite actualisé et revalorisé chaque année par l'État pour suivre, plus ou moins, le niveau de l'inflation. En 2024, cette augmentation est en moyenne de 3,5 %. Ce n'est pas la commune qui décide de cette augmentation des bases, c'est le Parlement.

Les taux d'imposition sont, eux, votés au sein de chaque collectivité territoriale. Pour notre part, bien que subissant des augmentations très importantes des factures communales, en particulier d'électricité (plus 8 500 € en 2022 par rapport à 2021 et plus 7 000 € en 2023 toujours par rapport à 2021), nous avons souhaité limiter au maximum l'augmentation de nos taux en 2024, avec 3 % d'augmentation. *Ces taux restent d'ailleurs, malgré cette augmentation, inférieurs à la plupart de ceux des communes environnantes.*

Le Conseil Municipal lors de sa session du 11 avril 2024 a décidé d'augmenter les taux des taxes foncières bâties et non bâties ainsi que la taxe d'habitation sur les logements vacants (LV) et les résidences secondaires (R2) de 3%.

Taxes	Taux d'imposition	
	2023	2024
Foncière (bâtie)	32,17	33,14
Foncière (non bâtie)	76,87	79,18
Taxe Habitation	14,99	15,44

Avec l'augmentation des bases et des taux le revenu supplémentaire estimé pour la commune sera d'environ 8 700 € (4 500 € dû à l'augmentation des bases fiscales et 4 200 € dû à l'augmentation des taux d'imposition)

Comme chaque année, le Conseil Municipal reste engagé à travailler pour maîtriser nos dépenses et limiter ces augmentations difficiles à supporter.

UN CHIFFRE À RETENIR

Sur les 158 000 € qui sont prélevés par la commune via les impôts locaux près de **23 000 €** sont reversés à l'État via la Contribution au Coefficient correcteur suite à la suppression de la Taxe d'Habitation et le transfert aux communes de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

C'est-à-dire que **15 %** de la valeur des impôts locaux prélevés au nom de la commune ne vont pas dans les caisses de la mairie.

SECTION INVESTISSEMENT 403 905 €

Les dépenses de la section d'investissement correspondent aux travaux qui modifient le patrimoine de la collectivité. Elles vous sont présentées ici par opérations même si elles sont regroupées et votées par lignes budgétaires dans le BP 2024. Diverses écritures financières d'un montant de 279 800 € y sont ajoutées telles que le remboursement de la ligne de trésorerie d'un montant de 250 000 € prise pour payer les travaux de la salle polyvalente et qui va être remboursé grâce aux versements des subventions et au FCTVA, ainsi que les remboursements d'emprunts, le solde d'exécution d'investissement reporté, les opérations d'ordre.

TRAVAUX ET ETUDES D'INVESTISSEMENT 59 250 €

TRAVAUX DE PEINTURE ET ENSEIGNE À LA SALLE POLYVALENTE

14 224 € de travaux de peinture et 2 400 € de pose de l'enseigne.



Suite aux travaux de rénovation thermique qui ont été réalisés à la salle polyvalente en 2023, les murs qui ont été isolés par l'intérieur doivent être peints après reprise des joints des plaques de placo-plâtre. Sur ces mêmes murs, des plinthes doivent aussi être rajoutées. Les portes isolées qui ont été rajoutées doivent elles aussi être peintes.



Lors de ces travaux de peinture, les murs qui n'ont pas été isolés par l'intérieur seront rénovés et repeints.

Pour finaliser les travaux de la salle polyvalente, et finir d'embellir la salle un changement de l'enseigne de la salle a aussi été demandé.

Montant de subventions demandées : 12 426 € soit 80 % du montant HT des travaux.

CHAUFFAGE ÉCOLE- MAIRIE

14 100 € de travaux (non réalisé en 2023 et reporté en 2024).



Changement des radiateurs la mairie, à l'école, au CLAE et à la cantine vétustes et consommateurs d'énergie par un système de chauffage par pompe à chaleur air /air plus moderne et ayant donc une consommation énergétique moindre.

Montant de subventions demandées : 9 340 € soit 80 % du montant HT des travaux.

INSONORISATION CANTINE

5 180 € de travaux.



Traitement des problèmes d'acoustique de la cantine grâce à des panneaux acoustiques : 7 suspendus et 2 muraux.
 Montant de subventions demandées : 3 452 € soit 80 % du montant HT des travaux.

ÉTUDE SÉCURISATION TRAVERSE ROUTIÈRE DU VILLAGE

5 953 € HT d'étude et 4 270,50 € HT d'aide à l'exécution des travaux. (8 000 € budgétisé en 2024, le reste sera budgétisé en 2025)



Études pré-opérationnelles du projet de sécurisation de la traverse du village de Sabarat sur les axes Pailhes - Daumazan et Le Mas d'Azil - Le Carla Bayle.
 Pas de subvention possible sur ce genre d'étude.

TRAVAUX SUR PLUVIAL RUE DES JARDINS SUITE MISE EN PLACE RÉSEAU ASSAINISSEMENT PAR SMDEA

8 000 € de budgétisés pour ces travaux.



Travaux de pluvial rue des jardins afin de pouvoir mettre en place le réseau d'assainissement.
 Montant de subventions demandées : subventions demandées en amont par le SMDEA.

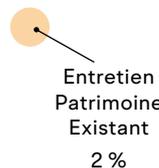
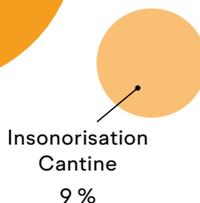
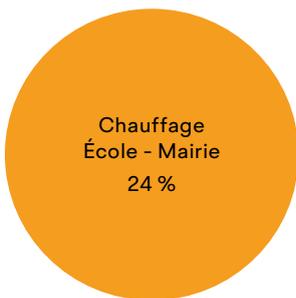
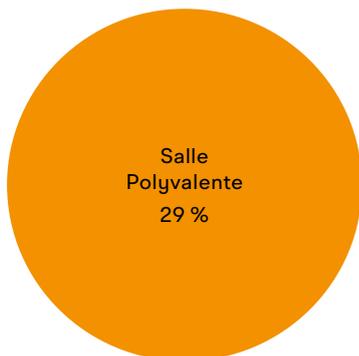
MATÉRIEL INCENDIE ET INFORMATIQUE



2 500 € pour le matériel et outillages d'incendie et 2 500 € pour les matériels de bureaux et d'informatiques.
 Budgétisation de matériel d'incendie et d'informatique en prévision du changement de ces matériels si cela est nécessaire.
 Pas de subventions demandées.

ENTRETIEN PATRIMOINE EXISTANT

750 € pour le changement d'un chauffe-eau d'un appartement communal et 500 € pour le changement d'un panneau de basket au terrain multisports.
 Budgétisation d'un chauffe-eau et d'un panneau de basket.
 Pas de subventions demandées.





La vie communale

TAYO, le Bar Bus.

Depuis le 24 avril 2024, notre village de Sabarat accueille un mercredi sur 2 de 18 h à 23h le **Bar Bus TAYO**.

Au programme, des moments conviviaux de rencontre et de partage autour de bons produits. Vous sont proposés, des boissons sans alcools, des bières artisanales à la pression et des vins locaux ainsi que de la petite restauration avec des planches de charcuteries et fromages (produits locaux) et quelques petites pâtisseries.

Vous pourrez profiter de ces moments agréables sur une **terrasse installée** pour l'occasion sur la **place du Coustou**.

Des soirées musicales pourront être proposées ainsi que l'ajout de restauration ambulante de divers types selon les soirées.

N'hésitez pas venir y faire un tour le meilleur accueil vous y sera réservé par Rémi et Marjorie, qui sont tous deux fort sympathiques !

Les dates de présence du Bus à Sabarat sont les suivantes :

mercredi 3 juillet, mercredi 17 juillet, mercredi 31 juillet, mercredi 14 août, mercredi 28 août, mercredi 11 septembre, mercredi 25 septembre, mercredi 9 octobre, mercredi 23 octobre.

N'hésitez pas consulter le facebook et le panneau pocket de la mairie de Sabarat pour toutes les informations complémentaires ou changements de dernière minute s'il y en a.



Bibliothèque de Sabarat.

Fermeture définitive de la bibliothèque de Sabarat dès le 1^{er} juillet 2024.

Le Comité Technique des Bibliothèques Arize Lèze 2023 qui s'est tenu le 19 septembre 2023, avaient mentionné que les locaux de la bibliothèque étaient insalubres. En effet, la terrasse menant au Foyer Rural n'est pas étanche et des infiltrations d'eaux détériorent le plafond des WC et engendrent du salpêtre dans la bibliothèque coté enfants.

Cette problématique d'infiltration est connue depuis plusieurs années. Les bibliothécaires du réseau Arize Lèze ont demandé lors de ce comité que le CHST (Comité Hygiène et Sécurité au Travail) vienne visiter les locaux.

Plusieurs possibilités s'offraient alors à la commune :

- Soit réaliser d'urgence les travaux, et maintenir la bibliothèque.
- Soit trouver un autre local pour la bibliothèque.
- Soit fermer la bibliothèque en accord avec la Communauté des Communes Arize Lèze et se laisser le temps pour réaliser les travaux.

Lors du Conseil Municipal du 18 décembre 2023, il avait été décidé de remettre la décision de fermeture de la Bibliothèque de SABARAT (la décision devait être prise pour juin 2024 au plus tard afin de pouvoir organiser la réception des classes selon l'option choisie).

Ce délai supplémentaire devait permettre à la commune de faire chiffrer le coût des travaux pour une réhabilitation de la bibliothèque.

Malheureusement, les bibliothécaires du réseau Arize Lèze ont souhaité ne plus recevoir les classes du RPI Sabarat-Les Bordes dès le début de l'année 2024

et le comité de Pilotage des bibliothèques Arize-Lèze 2024 du mercredi 5 juin 2024 a entériné la décision de la fermeture définitive de la Bibliothèque, après avis du Conseil Municipal sur l'impossibilité de faire des travaux dans l'immédiat.

Cette décision a été difficile à prendre pour la commune. Il fallait tenir compte des personnes qui fréquentaient la bibliothèque, outre les enfants des écoles, qui n'avaient pas de possibilités de se déplacer au Mas d'Azil. Pour ces personnes, **le Conseil Municipal avait sollicité la bibliothèque du Mas d'Azil**, afin que ces personnes puissent passer commande directement à la bibliothèque, et, que les livres soient déposés à la mairie de SABARAT.

Demande refusée, mais que monsieur le Maire compte bien défendre lors de prochaines réunions de la communauté des communes Arize Lèze.





La vie associative

Observatoire Astronomique de Sabarat 2024

L'association de l'Observatoire de Sabarat rassemble des bénévoles amateurs et passionnés d'astronomie. Depuis sa création, elle s'est fixée comme objectif principal de **développer l'astronomie auprès de tous les publics**. L'association comprend une cinquantaine de membres bénévoles et depuis 2021, d'un salarié qualifié (M. Yannick LAMOTTE) pour les animations, les stages et les manifestations publiques. Grâce à l'engagement de ses bénévoles et de son animateur salarié, l'association a pu en 2023 organiser :

Depuis le début de l'année 2024 :

- **21 soirées publiques** ont accueilli près de 150 participants.
- Déjà **453 scolaires** cumulés se sont rendus à l'Observatoire ou ont accueilli l'Animateur astronomie Yannick dans leurs établissements. Soit **19 classes** sur 15 établissements scolaires différents.
- **2 stages « Petite Ourse »** dans le cadre de l'AFA (Association Française d'Astronomie) ont permis à 11 enfants de 8 à 14 ans de découvrir l'activité. En tout, 126 enfants ont participé à 17 stages depuis le 1^{er} en 2021 et ont pu

repartir avec le diplôme « Petite Ourse ».

- **1 stage d'initiation** à l'astronomie de 3 jours pour adultes (à partir de 14 ans) a également été organisé en avril 2024. Un autre stage adulte est planifié pour 2024.

Cette année, nous poursuivons les **travaux de mise aux normes** de nos installations pour mieux accueillir le public et nous souhaitons pouvoir poursuivre les travaux d'**amélioration du grand télescope et de sa coupole** (qui a plus de 33 ans) dont l'entretien nécessite toute notre attention. Le **Rotary Club de Foix** a d'ailleurs organisé un événement sportif dont les fonds récoltés permettront de réparer une partie de la coupole. Nous sommes à l'écoute de différents artisans ou autres mécènes qui nous proposeraient leur compétence ou leur aide. **Nous remercions grandement la Mairie de Sabarat** d'avoir refait la route d'accès à l'Observatoire et de couper l'herbe régulièrement sur les bords. Route qui est de plus en plus utilisée par les visiteurs tant le nombre d'animations proposées est croissant.

Nous sommes en train de trouver une solution pérenne pour **refaire les panneaux** indiquant l'accès à l'Observatoire dont les lettres noires ont quasiment disparu avec le temps.

Pour l'été 2024 et pour le reste de l'année, nous maintiendrons toutes ces animations que nous avons l'habitude d'organiser, nous avons commencé à proposer des anniversaires les mercredis après-midi, les samedis et dimanche, nous avons commencé à animer la **nouvelle activité « Fake news dans l'Astronomie »**

pour les 9-16 ans dans le cadre de l'AFA, principalement dans les médiathèques, les Collèges et Lycées, etc. Nous tenterons enfin de remplir tous les critères pour que l'Observatoire de Sabarat devienne **École d'Astronomie** dans le département. Une nouvelle animation itinérante verra le jour très prochainement. À suivre.

Notre site Internet annonce régulièrement toutes nos activités : www.observatoire-sabarat.com

Foyer rural Sabarat

La saison 2023-2024 a débuté dès septembre après l'assemblée générale. Une rentrée avec diverses activités quotidiennes proposées à **41 adhérents**.

On retrouve la gym douce, le flamenco, les jeux de société, le self-defense, le dessin, la chorale, etc.

Ce sont des **activités adaptées**

à tout âge, n'hésitez pas à

nous contacter pour plus de renseignements au 06 85 72 41 30 ou foyerruralsabarat@gmail.com.

Les bénévoles ont également assuré les manifestations suivantes :

- dimanche 3 décembre : **décoration du sapin de Noël** par les enfants avec ateliers créatifs et goûter. Quelques sabaratois se sont regroupés pour décorer les sapins installés dans le massif de fleurs à côté de la mairie.



- Vendredi 19 janvier et vendredi 16 mars : **concours de belote**.
- Lundi 20 mai : **grand vide-greniers** de Pentecôte avec son poulet basquaise et sa démo de flamenco. Une bien belle journée ensoleillée sous les platanes de l'Ario. Malheureusement le loto prévu en février n'a pas pu avoir lieu car les travaux de la Salle du Langoust n'étaient pas finis.

Pour la saison 2024-2025, toutes idées nouvelles sont les bienvenues ! Une **assemblée générale** aura lieu début septembre et les activités débuteront dans la foulée.

Les cartes adhésions sont en vente : adultes 14€ / enfants -12 ans 11€.

À très vite,
LE FOYER RURAL



Association ACCA

Déjà une nouvelle saison va commencer.

Le **nombre de chasseurs** reste stable sur notre commune, et même un nouveau permis de chasser rejoint cette année notre effectif. En effet, Elie Faussat Lac a passé l'examen avec succès, bravo à lui, passionné de chiens courants et de nature, il trouvera de quoi satisfaire sa passion au sein de notre ACCA. Le **bilan** de la saison écoulée a

été **positif** : sangliers, chevreuils et cervidés sont présents sur l'ensemble du territoire.

La régulation de ces espèces sera encore à la une de nos battues pour **réduire les dégâts agricoles**. Le petit gibier, moins présent d'année en année fera sûrement l'objet d'une étude pour l'avenir.

Notre **cabane de chasse**, route de Pailhès, va faire l'objet d'améliorations et d'embellissements.

Le Président et son bureau souhaitent à tous les membres de l'ACCA une bonne saison 2024-2025.

Le Président,
Vergé Christopher dit « Toto »

Félicitations à Livia Violetta et Toto, notre Président, pour la naissance de Noëlie, leur fille.

Association de pêche, le « Goujon de l'Arize »

Le samedi 9 mars 2024 ouverture de la pêche avec un **alvinage de 40 kg** sur la commune de Sabarat.

Lors de la dernière assemblée générale de la Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique, **deux sociétaires** de l'AAPPMA le « Goujon de l'Arize » **ont été décorés**. Le premier d'entre eux, Joseph Puigcernal de Sabarat, a reçu du président du club halieutique la **médaille d'honneur échelon argent** et son diplôme. Il taquine la truite dans l'Arize depuis plus de quarante-trois ans. Aujourd'hui, il est vice-président aux côtés du président Jean-Pierre Haubert.

Le deuxième sociétaire mis à l'honneur est Robert Jullian. Celui-ci a reçu la **médaille d'honneur échelon bronze**. Robert vit à Campagne-sur-Arize et depuis plus de vingt ans, il est un infatigable bénévole au « Goujon de l'Arize ». Étaient présents les **deux gardes pêche** de SABARAT, Monsieur Jacques SUTRA et Monsieur Herbert BIOUSSAS.



Samedi 1^{er} juin 2024, le **parcours « no-kill »** de Sabarat, recevait pour la deuxième année consécutive, une **manche de la coupe de France de pêche à la truite aux appâts naturels** (vers et teignes). Cette compétition était placée sous l'égide de la commission eau douce truite de la FFPS (Fédération Française des Pêches Sportives). Dans la vallée de l'Arize, ces passionnés de pêche sportive à la truite ont été accueillis par l'équipe du « Goujon de l'Arize ». L'édition 2024 a vu l'inscription de **quatorze compétiteurs** dans les catégories jeunes, U 20, master et vétérans. Pour cette journée de pêche sportive à la truite, **60 kilos de truites arc-en-ciel** ont été déversés sur le parcours « no-kill ».



Sabarat Olympic Club - section pétanque

Carnet Noir : Robert Lassalle, nous a quitté.

C'est avec une grande émotion que nous avons accompagné notre ami dans sa dernière demeure. Tu étais investi dans de nombreuses associations de ton village de Sabarat, telles que la chasse, la pêche ainsi que la pétanque.

On ne te dit pas adieu mais au revoir, tu as rejoint nos amis boulistes afin de reprendre la partie... Nous présentons nos condoléances à toute ta famille...

Au revoir Robert
Tes amis boulistes...





Les activités de l'école

Suc et Sentenac

Du 24 au 26 avril, on est parti à Suc et Sentenac, on a rencontré l'école **Henry Maurel** de St Girons.

On a aussi fait plein d'activités comme du **Break dance**, de l'**escalade** et on a également fêté l'**anniversaire d'Amande**.

On a aussi dû créer une séance de sport pour l'autre école, on a choisi le **basket-ball**.

On a observé des **isards**. Au début, il n'y avait qu'un chevreuil, et puis Malaury en a repéré et on a pu les observer avec les jumelles...



On est allé dans un gymnase faire de l'**escalade** avec Vincent, c'était trop bien!



Vie de classe

Tous les matins, on fait un rituel qui s'appelle **Sutom**, on doit deviner des mots et c'est trop bien.

Dans la classe il y a eu une nouvelle qui s'appelle **Maelle**.

En classe on travaille assez mais la Maîtresse est **gentille**.

Pour la récréation on a une petite cour mais on arrive bien à jouer. On a un CLAE et une terrasse, c'est super. On s'amuse bien et on a un **City à côté de l'école** où on y fait du sport.

Cité de l'espace

Quand on est arrivé, on est allé poser nos affaires, ensuite on est allé regarder le spectacle du premier pas sur la lune « **l'aigle s'est posé** ». On est allé dans le **planétarium**, on avait l'impression de voyager dans l'espace!

Après le pique-nique on a visité la **station spoutnik**, puis on a vu un film 3d sur les **météorites**. C'était une bonne journée!



Maquette du système solaire

Pour Mercure, Vénus, la Terre et Mars, on a gonflé des **ballons de baudruche** puis on a fabriqué la **colle**. Ensuite on a découpé du **journal**. Pendant ce temps là, Jules et Orion faisaient Jupiter et Saturne en papier. Le deuxième jour, la **peinture** commence pour Vénus, Mars, Jupiter et Saturne. La Terre et Mercure continue avec le **papier mâché**. Le troisième jour enfin la peinture pour Terre et Mercure. Pendant les vacances maîtresse a refait Uranus et Neptune.



Observatoire

On a fait une **veillée nocturne**, un monsieur nous a montré les étoiles avec une lampe, on est rentré et il nous a montré sur l'écran les **constellations**. Ensuite on est monté dans une salle où il y avait un grand **télescope**, on a pu observer la lune. On a très bien vu les **cratères**.

Puis on est ressortie, il y avait des jumelles on a encore regardé la lune puis en re-rentrant on a pu observer **Jupiter** et on a très bien vu son œil rouge ainsi que ses deux satellites : **Titan** et **Io**.

Insectes

Un intervenant de l'ANA est venu à l'école, les élèves l'appellent Jojo mais il s'appelle Jocelyn. Il a déjà fait deux interventions, une à l'intérieur pour nous parler des **insectes** et de la **pollinisation**. On en a aussi fait une à l'extérieur. On devait capturer des insectes sans leur faire de mal avec des **filets à papillon** et des **boîtes loupes**. Le but était de les observer et de les classer par familles. Il reviendra le 18 juin pour observer les **animaux aquatiques** qui vivent dans l'**Ariège**.



Projet théâtre

En classe on lit des **scènes de théâtre** afin d'apprendre ce que c'est et d'en faire une représentation en fin d'année. Nous étudions plusieurs **saynètes** : Le chien perdu - Une drôle de vache - Zéro de conduite - Le petit prince et le renard, et aussi des pièces de Molière comme : Le bourgeois et le gentilhomme.

On a aussi travaillé sur nos **émotions** et l'**improvisation**, cela va nous permettre d'être plus à l'aise en public.



Exposés

Par groupe de 2 nous avons fait des exposés :

- Inde : Sophie et Amande
- Chine : Jules, Manoë et Malaury
- Canada : Louis et Chloé
- Japon : Iloé
- Usa : Axel et Lyam
- Irak : Orion et Ilyas

Nous l'avons fait principalement en **power point** sur clé usb. On a découvert d'autres **civilisations** et on a pu goûter des pancakes au sirop d'érable, des petits pois au wasabi et vu un katana.

Concours

Comme la maîtresse nous inscrit à toutes les activités qu'elle voit c'est pour ça qu'on l'adore, on n'a pas pu éviter le concours **Ecolier-citoyens**.

Il fallait faire des affiches sur la devise **Liberté, Egalité, Fraternité**.

Pour la liberté, la maîtresse nous a donné une petite feuille chacun pour **exprimer nos idées**. Ensuite on a voté, on avait le droit à deux votes. Avec les idées retenues, on a créé **3 affiches**. Lors du concert de Noël, le public a voté et on a gardé l'affiche gagnante. Ensuite, pour l'égalité on a fait chacun un dessin sur une feuille et on a voté. Cela nous a donné l'idée pour l'affiche qu'on a réalisé ensemble. Pour la fraternité, on a fait des photos et on les a collées et on a dessiné autour.

On les a envoyés et après de très longs jours d'attente, on reçoit les réponses de classement. Miraculeusement on a reçu le **1^{er} prix**, on est trop content ! On a gagné une sortie au choix.



Histoire et patrimoine

Point historique sur quelques lieux emblématiques Sabaratois.

Existence d'un **dolmen** au Peyré. Découvertes en ce lieu de haches polies, de ciseaux, de couteaux polis, de meules, de percuteurs, de burins, de grattoirs. Découverte par Jean-Jacques Pouech de « la cachette du Peyré » contenant boucles, rouelles, tubes en spirale et des objets en bronze indéterminés.



Le 1^{er} septembre 1625, les habitants incendièrent le village et, à l'approche du maréchal du Thémis, se réfugièrent au Mas-d'Azil. **L'église fut détruite** (on signale qu'en 1623 se trouvait encore un cloître, en l'emplacement de l'église actuelle). L'église fut reconstruite et la date de 1688 gravée sur le portail marque certainement l'achèvement de la remise en état des lieux. L'église fut dès lors dédiée à sainte Anne, elle était auparavant dédiée à sainte Marie.



Une ligne de **chemin de fer à voie métrique** de Toulouse à Sabarat dite le Tacot de la Lèze, exploitée par les Chemins de fer du Sud-Ouest, a fonctionné de 1911 à 1938. Elle y était en interconnexion avec la ligne de Carbonne au Mas-d'Azil dite le Tacot du Volvestre qui a desservi la commune également de 1911 à 1938.



COMPOSTEURS PARTAGÉS

Depuis le 18 avril 2024, pour réduire votre poubelle tout venant, la Mairie de Sabarat a installé des composteurs partagés sur la place du Coustou, à côté des toilettes publiques.

Pour les utiliser, vous pouvez venir retirer un bio seau et la documentation sur le compostage à la Mairie aux horaires d'ouverture au public du secrétariat.

Ce que vous pouvez mettre dans les composts partagés : les déchets organiques (épluchures, reste de fruits et légumes, marc de café), coquilles d'œufs broyées, sachets de thé.

Ce que vous ne pouvez pas mettre par exemple dans les composts partagés : le pain, les végétaux de jardin (les végétaux de jardin sont à broyer et/ou composter dans votre jardin ou à défaut, à amener en déchetterie), les sacs plastiques (même avec la mention « recyclable »), etc...

